



*Communiqué de presse  
17 Décembre 2012*

## **Pour une meilleure qualité de l'air et efficacité énergétique Le SRCAE d'Île-de-France est approuvé !**

Daniel Canepa, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île-de-France, se félicitent de l'adoption du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France .

Présenté aux élus régionaux par Hélène Gassin, Vice-présidente en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, le SRCAE a été adopté à l'unanimité par le Conseil régional le 23 novembre dernier. Il a été arrêté par le Préfet de la région le 14 décembre.

Le SRCAE fixe trois grandes priorités régionales :

- Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- Développer le chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020,
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et du trafic routier ; baisser les émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote)

L'approbation du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) s'inscrit dans le calendrier du débat sur la transition énergétique voulu par le gouvernement, qui va être décliné, début 2013, dans chaque région. En Île-de-France, il aura lieu dès le début de l'année prochaine afin préparer la prochaine loi de programmation sur l'énergie.

L'État et la Région encouragent les Franciliens souhaitant participer à ce débat à prendre connaissance du SRCAE afin de s'exprimer sur les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air. Chaque Francilien est en effet directement concerné dans sa vie au quotidien, pour son logement, son chauffage et ses modes de transport.

Le SRCAE prend en compte les enjeux :

- **environnementaux**, pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique
- **sociaux**, pour réduire la précarité énergétique,
- **économiques**, pour baisser les factures énergétiques liées aux consommations de

- combustibles fossiles et améliorer la balance commerciale française,
- **industriels**, pour développer des filières créatrices d'emplois locaux, en particulier dans la rénovation des bâtiments et le développement des énergies nouvelles,
  - **sanitaires**, pour réduire les conséquences néfastes de la pollution atmosphérique.

L'élaboration du SRCAE a associé de multiples acteurs franciliens dans un riche processus de concertation et s'est appuyée sur plusieurs études préalables qui ont permis d'approfondir les connaissances sur les principaux enjeux régionaux.

**Le SRCAE constitue non seulement, le cadre de référence régional en matière d'énergie et de qualité de l'air mais aussi, une boîte à outils pour aider les collectivités à définir les actions concrètes à mener sur leurs territoires, dans le cadre des Plans Climat Energie Territoriaux qu'elles vont préparer en 2013.**

*Pour en savoir plus :*

*La France s'est fortement engagée au plan international avec le protocole de Kyoto et surtout au plan européen à travers le paquet Energie/Climat dit « 3 fois 20 » et les directives pour un air pur en Europe. **Concrètement, elle s'engage, pour 2020, à respecter au plus tôt des objectifs de qualité de l'air, à réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre, à améliorer son efficacité énergétique de 20% et enfin à faire en sorte que 23% de sa consommation énergétique finale soit couverte par des énergies renouvelables. A l'horizon 2050, elle se fixe l'objectif ambitieux d'une division par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre.***

*A cette fin, chaque région doit élaborer un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, document stratégique, co-élaboré par l'Etat et la Région, qui fixe des objectifs et des orientations en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.*

Contact- Presse

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France 01 82 52 40 25